

ERICOME PREPA 2022 - ECE - Economique

Economie, sociologie et histoire du monde contemporain  
Economie, sociologie et histoire du monde  
contemporain

HUGO

---

Note de délibération : 20 / 20

---



Prénom (s)

NUGO

20 / 20

Ecricome

Épreuve : Économie, sociologie et histoire du monde contemporain

Sujet  1 ou  2  
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

01 / 03

Numéro de table

018

En 1993, dans Mythes et paradoxes de l'histoire économique, l'historien P. BARRON dit "au XIX<sup>ème</sup> siècle le protectionnisme est la règle et le libre-échange est l'exception". Sur la période récente, le protectionnisme gagne de l'ampleur, comme en témoigne le passage de 10 à 25% des droits de douanes sur les importations chinoises, organisé par D. TRUMP, puis récemment renforcés par J. BIDEN. Ainsi, le libre-échange a-t-il toujours été une théorie faiblement empiriquement vérifiée comme le disait P. BARRON, expliquant ainsi la remontée du protectionnisme dans la période récente ?

Le libre-échange peut se définir, sur le plan théorique, comme la doctrine libérale consistant que l'auto-régulation du marché est la meilleure modalité de gestion des ressources possible. Elle cherche donc à influencer les États, pour la mise en place de mesures pour réduire les obstacles à la libre-circulation des biens, services, travail et capital. Quant à lui, le protectionnisme peut au sens large être défini comme l'ensemble des mesures qui affectent le commerce international comme les aides ou les subventions, et au sens strict comme l'ensemble des mesures tarifaires et non tarifaires prises par les États pour protéger la production nationale de la concurrence étrangère. Il s'agit donc le plus souvent d'une hausse des droits de douane. de parallèle fait par

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

P. BAIROCH entre théorie et réalité peut renvoyer à la comparaison entre les effets prévus par le modèle, le plus souvent positifs, et la portée heuristique de la théorie, mais également à la répercussion par les États de mesures libérales ou protectionnistes de sujet invite ainsi à questionner la mise en place du libre-échange et du protectionnisme dans l'ensemble des PDEI mais aussi dans les PED, et ce dans cadre temporel précis.

Il s'agira ainsi de se demander si les gains au libre-échange prévus par la théorie économique se sont avérés ou non, malgré l'application des mesures par les États, et si au contraire face à ces échecs, le protectionnisme ferait-il consensus auprès des États sans pour autant que ses effets soient appuyés par des hypothèses théoriques.

Dans un premier temps, il faudra montrer que les théories du libre-échange reposent sur des hypothèses contraignantes qui ne se reflètent pas toujours dans la réalité, mais que pour autant, il a influencé l'action des États dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle menant cette distance avec la réalité. Dans un second temps, il faudra mettre l'accent sur le fait que le protectionnisme n'a quant à lui jamais disparu de la réalité, mais que de nombreuses théories permettent de justifier son ampleur relative en fonction des époques.

\*

\*

\*

Les théories du libre-échange sont souvent critiquées pour présenter des modèles trop éloignés de la réalité. Les économistes classiques posent les fondements du libre-échange, influençant ainsi l'action des États (A). Cependant les effets attendus de la spécialisation s'avèrent disproportionnés et inégaux (B), ce qui est réaffirmé par les effets négatifs apportés par la mondialisation depuis les années 80 fondée sur l'idéologie libérale (C). Il en résulte des mouvements de contestations prônant la fin du libre-échange (D).

Les économistes classiques marquent une rupture dans l'histoire de la pensée économique tant ils parviennent à influencer l'action des États sur le long terme par leurs théories. En 1776 dans ses Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, A. SMITH théorise la métaphore de la "main invisible". L'homme ayant une propension naturelle à échanger, "en poursuivant son intérêt égoïste, l'homme contribue à une augmentation du revenu annuel de la société". Dès lors, l'État doit se limiter aux fonctions régaliennes (justice, armée, défense) et à la prise en charge des biens collectifs. Il doit s'ouvrir au libre-échange ce qui permet de développer la spécialisation des pays dans la ressource dans laquelle ils détiennent les coûts de production les plus faibles, lui donnant ainsi un "avantage absolu" sur son voisin. Dès lors, l'ouverture au libre-échange permet l'extension de la division du travail, à l'international, permettant de stimuler l'innovation, de gagner en productivité horaire et d'accroître l'habileté par la répétition.

D. RICARDO poursuivra l'analyse en 1817 dans ses Principes de l'économie politique et de l'impôt en formulant la théorie des avantages comparatifs. Tout pays a intérêt à la spécialisation dans la production

qui lui procure comparativement le plus d'avantages, c'est-à-dire dans celle où la productivité est la plus forte. Il défend le portement de la théorie avec l'exemple des draps et du vin entre le Portugal et l'Angleterre : en ouvrant, chaque pays pourra vendre sa production à un prix supérieur au prix autarcique, permettant ainsi de faire croître le surplus du consommateur et également de lutter contre la théorie de l'État-stationnaire. En effet, les producteurs pourront, grâce au libre-échange, baisser le salaire de subsistance et ainsi augmenter leurs marges. Il en résulte ainsi l'abolition des Corn Laws en 1846, les protectionnistes sur le blé. De plus, en 1860 est voté le traité Cobden-chevalier supprimant les barrières protectionnistes entre la France et l'Angleterre. L'affirmation de P. BARROCH semble dorénavant infirmée.

Cependant, l'aspect contraignant des modèles de libre-échange des économistes classiques empêché en fait par les réalités. En effet, RICARDO raisonne sur un modèle entre 2 pays avec 2 produits et un seul facteur, mais surtout l'immobilité internationale des facteurs et la parfaite mobilité nationale. Ainsi, en France, le traité de libre-échange de 1860 fut qualifié de "côté d'État douanier" en tant qu'il fut négocié en secret alors que l'opinion majoritaire était en faveur du protectionnisme. P. BARROCH expliquera en 1993 les difficultés françaises de la grande dépression (1873-1896) telles que la chute annuelle de 0,5% de la production agricole, par la persistance du libre-échange de protectionnisme aurait au contraire permis de lutter contre la crise. Par ailleurs, ce que les hypothèses classiques ne prennent pas en compte, c'est l'existence d'effets frontière " (S. BERGER, Nade in l'onde - des nouvelles frontières de l'économie mondiale, 2006)

Prénom (s)

H U F O

20 / 20

Ecricome

Épreuve : Économie, sociologie et histoire du monde contemporain

Sujet  1 ou  2  
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 02 / 03

Numéro de table 018

Ils peuvent se définir comme la persistance de différences linguistiques et/ou culturelles empêchant au libre-échange de développer son efficacité. Ainsi, MCCALLUM en 1995 élabore une étude appelée National Borders matter où il montre qu'en 1988, une province canadienne commerçait en moyenne 20 fois plus qu'une autre province canadienne qu'avec un État américain de même taille et situé à la même distance. Certains pays refusent ainsi leur spécialisation permettant d'affirmer l'affirmation de

la mondialisation amorcée depuis les années 1950 et surtout 1980 permet aussi de mettre en exergue les limites des théories libre-échangistes. En effet, comme le montre WILLIAMSON en 1999 dans A Tariff Growth Paradox. Protection's impact the World around 1875 - 1997, nous vivons depuis 1945 dans un monde multilatéral fondé sur le libre-échange. Cette impulsion n'est réalisée par biais d'institutions internationales telles que le GATT et la Banque Mondiale jouant le rôle de "superstructure morale" (comme PALTRIO), c'est-à-dire courant dans le bien-être mondial : le paix. C'est ainsi que grâce au GATT, puis à l'OMC de 1950 à 2014, les tarifs douaniers passent environ de 40% de la valeur des marchandises à 2% en moyenne, l'OMC courant

99% du commerce international. Ainsi, cette libéralisation mondiale a conduit par exemple les USA à pousser l'ouverture au libre-échange des PED par l'imposition des plans d'ajustements structurels. Ils visent à rétablir les grands équilibres macroéconomiques. Cependant, encore une fois, les effets prévus ne se sont pas réalisés.

C'est ce que critique J. STIGLITZ dans La Grande Désillusion en 2002. L'écoblogisme a conduit à prendre des mesures drastiques ayant contribué à la multiplication des crises financières des années 1980 et 1990. R. PREBISCH parle d'une "décennie perdue" pour l'Amérique latine ayant contribué à briser la croissance potentielle et à augmenter les inégalités, aggravé par des institutions défaillantes. Ce sont au contraire les pays qui ont le moins adopté le libre-échange qui ont eu les meilleures performances tels que le Chili et l'Inde. Ainsi, comme le dit D. COHEN dans Trois leçons sur la société post-industrielle en 2006, "la division du travail ne fait pas la prospérité, elle n'aide que ceux qui s'en sont préalablement eux-mêmes". La théorie libre-échangiste semble donc bien éloignée de la réalité.

Face aux échecs du libre-échange, les peuples appellent ainsi à sa suppression. L'échec du round de Seattle en 1999 permet de mettre en exergue cette défiance. Il est en effet marqué par des manifestations alter-mondialistes dénonçant "l'hypermanualisation" pour reprendre l'expression de D. RODRIK, qui, fondée sur les théories

du libre-échange, ont contribué à pénétrer les cultures et à imposer la généralisation de l'image de la société de consommation américaine. Ainsi, P. ARTUS et N.-P. VERRARD montrent en 2018 dans Etsi les salaires se réduisaient que les peuples font de la mondialisation la première cause de la précarité et du chômage, à tel point que PIERCE et SCOTT élaborent en 2020, dans "Trade liberalization and restrictions, evidence from US counties", une hypercorrélation empirique entre la surreprésentation des suicides et overdoses dans les comtés américains fortement exposés à la forte concurrence créée par le libre-échange. Plus qu'une théorie sans réalité, le libre-échange semble ainsi <sup>avoir</sup> plus d'effets pervers que d'effets positifs.

Quelque soit la période de l'histoire, le libre-échange semble donc, comme l'affirmait P. BARRON, être "une théorie sans réalité" au moins partielle quant à la perversion des effets prévus par le libre-échange. Dès lors, le protectionnisme semble être une alternative bien souvent appuyée par des théories économiques.

\*

\*

\*

de protectionnisme n'importe de tout temps comme un palliatif au libre-échange. Les théories mercantilistes font consensus et guident l'échec des Etats jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle (A). La théorie des substituts influence ensuite le développement de nombreux pays (B). Bien que le retour au protectionnisme sur le période récente peut apparaître démesuré, certaines théories justifient sa pertinence sous certaines conditions (C). Le principal enjeu du XIX<sup>ème</sup> siècle étant la préservation de l'environnement, le protectionnisme n'importe comme le moyen

d'action le plus efficace (D).

La réalité des protectionnismes est évidente jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle elle est cependant appuyée par l'orthodoxie de l'époque : le mercantilisme. Il est une doctrine économique prévalant de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle jusqu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle et qui par delà les divergences entre les auteurs, se résume autour de deux considérations : la puissance des marchands créer la puissance du souverain, et l'État doit ainsi développer une politique commerciale protectionniste agressive afin de limiter les importations constituant des sorties de richesses, et favoriser les exportations et ainsi mener une guerre des prix car "nul ne gagne que d'autrui ne perdant" (A. DE MONTCHRESTIEN, 1615, Traité d'économie politique). Le commerce international est en effet perçu comme un jeu à somme nulle.

COLBERT montrera aussi le fait même pour l'État de prendre en charge la création de certaines entreprises, notamment les manufactures pour concurrencer l'étranger. C'est ainsi que, conseiller de Louis XIV, il contribuera à la création de certaines manufactures royales telle que Saint-Gobain, ancienne manufacture des glaces. C'est la vision qui inspirera également la politique des champions nationaux des gouvernements d'inspiration gaulliste durant les "Trente-glorieuses" (J. FOURASTIÉ), dans le cadre de la planification indicative. Le protectionnisme est donc largement une réalité, mais aussi appuyée par des théories.

Après l'émergence des "early-starters" (KOSTOV) et des "followers", la question du développement des pays en retard soulèvera la potentielle nécessité de s'ouvrir au libre-échange ou non. A. GERSHENKRON montrera dans Economic Backwardness in

Prénom (s)

HUGO

20 / 20

Ecricome

Épreuve : Économie, sociologie et histoire du monde contemporain

Sujet  1 ou  2  
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 03 / 03

Numéro de table

018

Historical Perspective En 1962 que ces pays éloignés de la "frontière technologique" (SOLU) ont tout intérêt à placer l'Etat et le protectionnisme au centre de leur processus de rattrapage. C'est la théorie des substituts, c'est-à-dire la possibilité et même nécessité d'utiliser d'autres moyens de développement que les pays de la "première" et "deuxième" vague.

Le "protectionnisme historique" entre dans cette veine. Effectivement, F. LIST disait en 1842 dans son System national d'économie politique que "le libre-échange est notre but, le protectionnisme est notre voie". En protégeant les industries naissantes de la concurrence étrangère, il a ainsi permis à l'Allemagne de devenir la deuxième puissance industrielle en 1914. Le protectionnisme est utilisé par les PED dans les années 1950 pour se développer <sup>en</sup> extrayant une forme en utilisant le processus d'industrialisation par substitution aux importations. L'Etat joue en effet un rôle moteur dans le financement des industries locales, ce qui permettra par la suite de "remonter les filières" (AKHITSU) et ainsi se développer.

La corroboration théorique du protectionnisme est donc largement abondante.

Face aux mouvements de contestations du libre-échange, le protectionnisme semble prendre le relais. C'est un combat que faisait W. BELLO en 2002 dans De globalisation, l'abus, Born New World. Il est à l'origine du terme "démarchandisation" signifiant initialement la fin du libre-échange. Cette remontée est-elle appuyée par des théories ? À première vue, non, du moins concernant le protectionnisme aggrégé entre les USA et la Chine. En effet, M. DHAWATI l'explique avec la métaphore des "Syndrôme du géant diminué". Les USA ont l'impression de perdre leur "hégémonie" (KINDLEBERGER) mondiale car dépassée par la Chine, les conduisant à cette guerre commerciale actuelle. Mais G-T. ALISON évoque en 2018 le risque que cette guerre se transforme en guerre militaire avec la métaphore des "piège de Thucydide". L'égo des puissances économiques semble donc avoir pris le dessus sur les théories économiques pour justifier le protectionnisme.

Pendant, le protectionnisme peut encore aujourd'hui être théoriquement expliqué. D'une part il peut être un moyen de lutte contre la désindustrialisation, une des faiblesses de l'économie française. C'est ainsi qu'E. MACRON affirmait en Mars 2020 qu'il était d'un "enjeu stratégique national" de produire plus sur le territoire pour réduire la dépendance industrielle. Le plan "France Relance" annoncé par J. CASTEX en Septembre 2020 prévoit ainsi 1/3 de son budget consacré aux relocalisations d'activités, notamment industrielle. D'autre part,

Le protectionnisme agit ainsi comme un moyen efficace de sortie de crises. C'est déjà ce qu'affirmait P. KRUGMAN dans un billet du NYTimes en 2008. Effectivement, "lorsqu'on a montré que le libre-échange vaut mieux que pas d'échange du tout, on a pas montré qu'il vaut mieux qu'une intervention étatique bien ciblée". Ainsi, le protectionnisme apparaît aujourd'hui comme un "second best", c'est-à-dire un moyen efficace temporaire de lutte contre les difficultés engendrées par la crise. La théorie appuie donc la réalité.

Il s'agit maintenant de prendre davantage d'ampleur vis-à-vis du sujet. En effet, pendant que le débat imparable entre protectionnisme et libre-échange parcourt les médias, l'environnement se détruit comme le prouvent les 3 rapports du GIEC publiés respectivement en Août 2021, Février puis Avril 2022. Le libre-échange prévalant dans le monde reste incapable d'internaliser les externalités négatives provoquées par les délocalisations d'activités dans les "havres de pollution" par exemple. De plus, comme le montraient BURGESS et alii en 2012 dans The Political Economy of Deforestation in the Tropics, la spécialisation en bois rare de l'Indonésie incite les dirigeants à fermer les yeux sur la déforestation alors que le marché du CO2 mondial pourrait être capté si la déforestation s'arrêtait. La solution à mettre en place semble donc une forme de "protectionnisme écologique" comme le propose J. L. MELANCHON dans son programme. Il faut suivre l'exemple de la Commission Européenne qui a imposé une taxe carbone aux frontières en Juillet 2021 pour pouvoir espérer atteindre les objectifs de préservation de l'environnement fixés. Le protectionnisme semble donc être une réalité.

d'avenir pour préserver l'environnement et les théories ne vont que se multiplier en fur et à mesure des avertissements et catastrophes climatiques.

La citation de P. BARROTT permet finalement de mettre en évidence que les effets positifs prévus par le libre-échange ne s'avèrent pas et peuvent même provoquer des effets pervers. Les modèles sont en ces sens éloignés de la réalité. Cependant on ne peut nier la généralisation idéologique du libre-échange dans le monde depuis les négociations multilatérales amorcées dès 1945. Il faut donc nuancer l'adhésion de réalité de la théorie dans son adoption. Concernant le protectionnisme, il est vrai que les théories furent longtemps éclipsées par les théories libre-échangistes, tandis que de tout temps, en fonction de leur degré de développement puis de leur position dans le monde, les pays ont à un moment ou un autre dû recourir au protectionnisme. Se remémorer sur la période récente envisage ainsi de nouvelles théories, notamment dans son impact sur la préservation de l'environnement.

Effectivement, AGHION et alii affirmèrent en 2016 dans "Comment concilier développement économique et croissance" que "le capitalisme renoué s'il parvient à prendre en compte l'enjeu écologique". Le protectionnisme apparaît alors peut-être comme le moyen de sauver ce système économique et social longtemps marqué par l'idéologie libérale.